

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 Avril 2021 à 18 h 30**

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** TEISSIER Guillaume, VEZON Gérald.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

**1°) Vote du Compte Administratif Commune**

La Trésorerie ayant demandé 2 fois l'établissement du même titre, une erreur de 671 € a été constatée sur le compte administratif 2020. Il y a donc lieu de voter les sommes rectificatives :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	464 708,39	306 589,85	
Recettes	282 898,52	535 290,67	
Résultat global	- 181 809,87	+ 228 700,82	+ 46 890,95

*Délibération votée à l'unanimité.*

**2°) Fixation du taux communal des impôts**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Le Conseil Municipal constate que le produit fiscal à taux constants attendu est de 182 413 €, sachant que celui de 2020 était de 174 723 €, soit environ 4,4 % d'augmentation grâce à la progression des bases d'imposition.

M. le Maire propose d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 et de voter les taux suivants sans augmentation par rapport à l'année précédente :

Taxe foncière (bâti) : 13,62 %

Taxe foncière (non bâti) : 52,75 %

*Délibération votée à l'unanimité.*

**3°) Présentation et vote du budget Commune**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	470 850,87	511 547,00
<b>Recettes</b>	470 850,87	511 547,00

*Délibération votée à l'unanimité.*

**4°) Présentation et vote du budget Assainissement**

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	88 069,22	54 707,73
<b>Recettes</b>	88 069,22	54 707,73

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### **4°) Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SDE07**

Le programme d'enfouissement de réseaux au quartier Les Agusas nécessite la coordination de 2 maîtres d'ouvrage :

- Le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, à la charge d'ENEDIS,
- La Collectivité pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le SDE propose une convention qui précise les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### **5°) Convention Centre de Gestion**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Centre de Gestion concernant le contrat groupe d'assurance risques SOFAXIS/CNP, qui arrive à échéance au 31 Décembre 2021.

La commune doit délibérer pour charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

*Délibération votée à l'unanimité.*

#### **6°) Questions diverses**

*Courriers reçus et envoyés :*

- La Préfecture propose des aides pour l'achat de matériel pour les élections régionales et départementales des 13 et 20 Juin 2021 (150 € protection plexi glass ; 190 € urne transparente).
- Département Ardèche : la commune est éligible au fonds de solidarité, établi en fonction d'un questionnaire sur les investissements qui nous sera demandé au mois de mai.

*Travaux :*

- Point sur l'avancée de l'étude du projet « adressage »
- ENEDIS : fiabilisation de la ligne moyenne tension qui part du Mas Imbert et qui arrive à St Génies.

*Infos :*

- Permis de construire déposés par DAVAI ENRSPUS (pour GAEC GABRIEL, Mas Imbert) pour un hangar photovoltaïque, et SCI TERRE GARDECHOISE pour 2 maisons locatives (Espalier).

Fin de séance à 20 h 15

Catherine FAIVRE